

## L'IMMIGRATION ALGÉRIENNE ET LA CRISE ÉCONOMIQUE EN FRANCE

### I. - UN ENCOURAGEMENT AUX RETOURS

Le développement de la crise économique en France a conduit de nombreux responsables à souhaiter l'inversion des flux migratoires. Faut-il rappeler que le CNPF avait recommandé le 17 janvier 1978 de réduire d'un million le nombre des actifs étrangers d'ici à 1985 et que le secrétaire d'Etat, L. Stoleru, déclarait prendre des mesures pour encourager le retour volontaire de 35 000 travailleurs algériens par an, au lendemain des accords franco-algériens du 18 septembre 1980 ? Cette politique a été partiellement efficace, d'autant plus que depuis 1974 les autorités algériennes entendent favoriser les retours de leurs ressortissants et les réinsérer si possible dans la vie active en Algérie.

Nous ne possédons pas de chiffres sur les flux de retours mais les statistiques sur les soldes des mouvements migratoires de résidents algériens en France entre l'Algérie et la France peuvent fournir une indication, du moins à partir de 1974, puisque depuis septembre 1973 l'introduction régulière de nouveaux travailleurs algériens en France a été interrompue. Au cours de six années consécutives (1975 à 1980 incluse) ce solde est négatif avec une moyenne annuelle de 13 142. Les retours (non compensés par des entrées) se sont peut-être montés à environ 80 000 en 6 ans (voir tableau 13). Par ailleurs des comptes précis sont tenus à propos de l'aide financière au retour, dispositif institué le 30 mai 1977 et supprimé le 25 novembre 1981. Cette aide a été accordée à 3 515 Algériens (actifs, conjoints et enfants) entre 1977 et la fin de 1981 (1).

Dès lors, nous ne nous étonnons pas que les données statistiques indiquent une tendance à la baisse de certains actifs algériens en France. Ainsi, selon l'enquête du ministère du Travail sur la main-d'œuvre étrangère, le nombre de salariés algériens du secteur industriel (pour les seuls établissements de 10 salariés et plus, un certain nombre de secteurs étant exclus tels que l'agriculture, les houillères,... et non compris les actifs non salariés et les

(1) Rapport OCDE-SOPEMI de juillet 1982.

demandeurs d'emploi), serait passé de 322 600 en octobre 1973 à 263 000 en octobre 1976 et à 251 300 en octobre 1979, soit une baisse de 71 300. Si l'on y ajoute les demandeurs d'emploi inscrits, la baisse est naturellement moins forte : on passe d'environ 334 300 en octobre 1973 à 294 800 en octobre 1976 puis une légère remontée est constatée en octobre 1979 (298 000), soit une baisse de 36 300 (10,9 %) au cours de ces six années.

## II. - DES RÉSULTATS MÉDIOCRES

Les chiffres cités permettent de penser qu'en effet la réduction quantitative de l'immigration algérienne a contribué à la diminution des effets de la crise sur l'emploi en France. Ils apparaissent cependant très éloignés des espoirs annoncés.

D'abord les statistiques du ministère de l'Intérieur qui ont peut-être tendance à surévaluer le nombre des étrangers en France, ne révèlent pas de chutes importantes ni pour la population étrangère en général, ni pour la population algérienne; elles indiquent plutôt une certaine stabilisation (tableau I). Après avoir connu un accroissement continu jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1978, la population étrangère globale diminue légèrement durant deux ans pour remonter ensuite en 1980 et en 1981. La population algérienne semble avoir augmenté jusqu'en 1976. La diminution brutale durant l'année 1976 est certainement due au mouvement de retour en Algérie qui a été le plus important cette année-là comme le confirment les statistiques de soldes migratoires (un solde négatif de 30 270 résidents); mais cette diminution semble essentiellement liée à une surestimation du nombre des Algériens avant 1976, selon une note du Ministère du Travail de juin 1977. Après une baisse jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1980 la

TABLEAU I  
*Population algérienne en France*

Année (au 1 <sup>er</sup> janvier)	Population étrangère (1)	Population algérienne (2)	(2) : (1)
1973	3 775 804	798 690	21,1
1974	4 043 251	845 694	20,0
1975	4 128 312	871 223	21,1
1976	4 196 134	884 320	21,1
1977	4 205 303	803 986	19,1
1978	4 236 994	829 572	19,6
1979	4 170 353	819 053	19,6
1980	4 124 317	782 111	19,0
1981	4 147 978	808 176	19,5
1982	4 223 928	816 873	19,3

Source : Ministère de l'Intérieur.

population algérienne s'accroît à nouveau en 1980 et 1981. Elle représente près d'un cinquième de la population étrangère en France, et demeure la deuxième après la population portugaise.

Cette stabilisation de la population algérienne en France qui inclut une remontée en 1980 et 1981 est partiellement due à son auto-reproduction sur le territoire français. Au cours de ces dernières années, la moyenne annuelle des naissances dépasse quelque peu les 20 000, tandis que celle des décès avoisine les 2 000. De plus l'immigration familiale algérienne s'est poursuivie et s'est même accentuée au cours de ces dix dernières années malgré une réglementation de plus en plus restrictive (voir tableau II). Par ailleurs son poids dans l'ensemble de l'immigration familiale (2) a augmenté passant de 5,4 % en 1972 à 17,2 % en 1981.

TABLEAU II  
*Immigration familiale algérienne en France*

Années	Ensemble des personnes étrangères (1)	Personnes algériennes (2)	Familles algériennes	(2) : (1)
1972	74 955	4 054		5,4
1973	72 647	5 421	2 238	7,5
1974	68 038	5 663	2 317	8,3
1975	51 822 (1)	4 249	1 744	8,2
1976	57 371	5 832	2 590	10,2
1977	52 315	6 365	2 748	12,2
1978	40 120	5 565	2 542	13,9
1979	39 298	6 619	2 892	16,8
1980	42 018	7 902	2 892	18,3
1981	41 589	7 166	3 142	17,3

Source : ONI.

(1) A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1975, le nombre d'étrangers de la CEE n'est plus inclus.

La remontée de la population algérienne serait encore plus nette, si nous ajoutons le nombre des naturalisations par décret (3) qui s'est particulièrement accru au cours des trois dernières années (voir tableau III). Elle le serait encore davantage si toutes les régularisations de dossier des travailleurs clandestins avaient pu être adjointes. A la fin de 1981, au cours des trois derniers mois, 21 129 dossiers (Algériens exclus) étaient régularisés. En 1982, il faudra inclure dans la population étrangère au moins 104 967 dossiers, puisqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1982, 126 096 décisions favorables avaient été prises dont 13 787 concernent des Algériens, sur un ensemble de 149 707 demandes déposées, dont 17 862 venant de la part d'Algériens (4).

(2) Celle-ci s'est ralentie pour se stabiliser autour de 40 000 depuis 1978, mais il faut tenir compte du fait que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1975 l'immigration familiale en provenance de pays de la CEE n'est plus incluse.

(3) La répartition par nationalité antérieure des déclarations de nationalité n'est pas disponible, tandis que les procédures automatiques de naturalisation ne sont pas comptabilisées.

(4) Source : ONI.

TABLEAU III  
*Acquisition de la nationalité française  
 par décret (naturalisations-réintégrations)*

Années	Ensemble des étrangers (1)	Algériens (2)	(2) : (1)
1970	27 986	748	2,7
1971	32 554	871	2,7
1972	27 851	661	2,4
1973	26 651	634	2,4
1974	24 028	557	2,3
1975	26 674	701	2,6
1976	30 667	824	2,7
1977	32 906	921	2,8
1978	34 105	978	2,9
1979	30 982	1 198	3,9
1980	31 504	1 688	5,4
1981	34 400	2 499	7,3

Source : Ministère de l'Intérieur.

A la réflexion, l'inefficacité partielle de la pression aux retours et à la diminution de la population étrangère en France, n'est pas surprenante. Elle exerce une série de fonctions économiques qui facilite la perpétuation du système d'exploitation de la force de travail. Nous en retiendrons quelques-unes ici, qui sont les plus caractéristiques dans le cas de l'immigration algérienne : pression sur les salaires et les conditions de travail, maintien du taylorisme, régulation du marché du travail... Enfin cette inefficacité s'explique aussi par le fait que le pays d'origine n'a pas nécessairement tous les moyens réels de réinsérer les émigrés dans la vie nationale, mais qu'il a progressivement acquis quelques moyens de pression sur les relations économiques avec la France, relations qui englobent les négociations sur les échanges de main-d'œuvre.

### III. - UNE PRESSION SUR LES SALAIRES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour établir des comparaisons valables entre les salaires des travailleurs français et étrangers, il est absolument nécessaire de descendre à un degré très fin de précision en multipliant les critères de sélection de manière à atténuer les effets des structures différentes des deux populations : région, secteurs d'activité, sexe, catégorie socio-professionnelle, profession, qualification, âge...

Selon le recensement de population de 1975 (R.P. 75), qui a tendance à sous-estimer la présence de la population étrangère, il y avait 1 584 340 actifs étrangers, dont 331 090 Algériens, soit 20,9 %. Parmi les actifs algériens, 223 510 soit 67,5 résident dans trois régions sur vingt-et-une : la région

parisienne, la région Rhône-Alpes, la région Provence - Côte d'Azur; alors que 36,3 % de la population active nationale résident dans ces trois régions. Dès lors, on a pu observer fréquemment que, à l'échelon France entière, les taux horaires moyens des ouvriers étrangers sont supérieurs à ceux des ouvriers français. Ceci est dû essentiellement à la répartition régionale des ouvriers, les étrangers étant concentrés dans les régions les plus industrialisées, celles où les salaires moyens sont les plus élevés... » (5). Il n'en va pas de même dans chaque région où résident des étrangers.

Par ailleurs, la répartition des actifs étrangers par secteur d'activité est également très différente de celle des travailleurs français. Ainsi par exemple le BTP, premier secteur d'emploi des étrangers, compte plus d'un quart (25,6 %) des actifs étrangers, et même 29,2 % (environ 100 000) des actifs algériens, selon le RP 75 (6), tandis que 7,7 % seulement des actifs nationaux travaillent dans ce secteur. Or les taux horaires de salaire ont toujours été inférieurs à ceux des autres secteurs industriels d'au moins 10 % au cours de ces dernières années. Le tableau IV montre que cette différence se maintient en 1981 pour chaque niveau de qualification des ouvriers masculins.

TABLEAU IV  
Tableau de salaire horaire des ouvriers masculins  
du BTP (France entière)

Niveaux de qualification	Taux de salaire (fr) au 1 <sup>er</sup> juillet 1981		Différence (%) (2) : (1)	Taux de salaire au 1 <sup>er</sup> oct. 1981		Différence % (2) : (1)
	BTP (1)	Autres industr. (2)		BTP (1)	Autres industr. (2)	
I	17,3	18,09	+ 6,2	17,70	18,84	+ 6,4
II	17,52	1,06	+ 8,8	18,18	19,28	+ 9,0
III	18,26	20,15	+ 10,3	18,97	20,98	+ 10,6
IV	19,12	21,40	+ 11,9	19,86	22,24	+ 12,0
V	20,37	23,19	+ 13,8	21,27	24,08	+ 13,7
VI	21,97	25,42	+ 15,7	22,87	26,39	+ 15,4
VIII	24,02	27,60	+ 14,9	24,97	28,71	+ 15

Source : Enquête ACEMO du ministère du Travail.

En entreprenant en 1978 une exploitation des données de la Caisse de Congés Payés du Bâtiment n° 13 qui couvre trois départements à forte concentration de travailleurs étrangers (Savoie, Isère et Hautes-Alpes), nous avons pu tenir compte de nombreux critères (BTP, régions, nationalité, sexe, CSP,

(5) E. VLASSENKO, *Les Collections de l'INSEE*, 51-M, déc. 1975, p. 59.

(6) Selon les statistiques plus précises de la CNS il devait y avoir 122 506 salariés algériens dans le BTP en mai 1975.

profession et qualification (7), permettant d'isoler le taux de salaire des ouvriers algériens sur trois ans (1974-1975-1976). Le tableau V rend compte de ces résultats pour deux professions et pour la seule année 1976 (8). Nous voyons que le salaire horaire des ouvriers algériens est légèrement inférieur à celui des ouvriers français : nous pourrions montrer que ces résultats sont similaires dans la plupart des professions du BTP.

TABLEAU V  
Taux de salaire horaire des ouvriers (hommes) algériens  
en maçonnerie et en peinture en 1976  
(Isère, Savoie, Hautes-Alpes)

Profession	Qualification		Algériens (1)	Français (2)	Différence (2) : (1)
Maçons	Qualifiés	taux (fr)	11,80	12,75	+ 8,0
		effectif	502	2 464	
	O.S	taux	9,65	9,77	+ 1,2
		effectif	1 599	2 662	
Peintre	Qualifiés	taux	11,74	12,24	+ 4,3
		effectif	69	629	
	O.S	taux	9,31	9,59	+ 3,0
		effectif	459	1 401	
Toutes professions	Qualifiés	taux	11,85	12,73	+ 7,4
		effectif	1 148	10 451	
	O.S.	taux	9,60	9,68	+ 0,8
		effectif	3 757	12 207	

Source : CRISS-CCPB, n° 13.

Les différences s'accroissent au niveau du salaire annuel brut (tableau VI) principalement du fait que les périodes de chômage ou de non-travail des Algériens sont plus longues ; les différences de niveau de la moyenne des primes sont encore plus nettes.

Comme nous l'avons montré dans une recherche antérieure (9), un temps de travail annuel plus court ne signifie pas nécessairement une durée hebdomadaire de travail plus restreinte ; elle signifie le plus souvent une période de travail plus courte sur l'ensemble de l'année. Sachant qu'une année complète de travail, pour une durée hebdomadaire de 40 h, représente environ 1 800 h, nous voyons au tableau VII que le temps de travail annuel des ouvriers algériens est nettement inférieur à celui des nationaux, surtout pour les qualifiés. Cette observation est importante, car nous verrons plus loin à quel

(7) Lors d'une nouvelle exploitation de ces mêmes données pour la période actuelle, nous avons introduit en plus le critère de l'âge.

(8) Il n'est pas possible, bien évidemment, de présenter ici les résultats concernant 60 professions, 4 niveaux de qualifications, 10 nationalités différentes... ; et ce sur plusieurs années...

(9) *La revalorisation du travail manuel dans le BTP et la substitution immigrés-nationaux* - Université II de Grenoble. DGRST, oct. 1978, p. 40-48.

TABLEAU VI  
*Salaire annuel brut et ensemble des primes  
 des ouvriers qualifiés algériens selon type de paye en 1976  
 (Isère, Savoie, Hautes-Alpes)*

Type de paye	Salaire annuel brut				Primes		
		Algér. (1)	Franç. (2)	Diffé- rence (2) : (1)	Algér. (1)	Franç. (2)	Diffé- rence (2) : (1)
Horaires	Francs effectif	20 303 1 071	24 490 7 656	+ 20,6	690	944	+ 36,8
Mensuels	Francs effectif	27 548 40	31 347 2 279	+ 13,8	1 012	1 310	+ 29,4
Tâcherons	Francs effectif	30 548 37	33 874 516	+ 10,9	468	839	+ 79,3

Source : CRISS-CCPB n° 13.

TABLEAU VII  
*Moyenne annuelle d'heures travaillées des ouvriers algériens  
 en maçonnerie et en peinture en 1976  
 (Isère, Savoie, Hautes-Alpes)*

Profession	Qualification	Algériens (1)	Français (2)	Différence (2) : (1)
Maçons	Qualifiés O.S.	1 604	1 925	+ 321
		1 389	1 553	+ 164
Peintre	Qualifiés O.S.	1 894	1 962	+ 68
		1 345	1 521	+ 176
Toutes professions	Qualifiés O.S.	1 693	1 964	+ 271
		1 433	1 516	+ 83

Source : CRISS-CCPB.

point les licenciements en fin de chantier ou les mises au chômage touchent davantage les étrangers, et particulièrement les Algériens. Cette différence de temps de travail représente principalement l'économie de gestion de la force de travail que permet notamment l'emploi de travailleurs étrangers. Le faible coût de cette gestion est apprécié par les employeurs d'un secteur particulièrement sensible aux aléas conjoncturels et saisonniers.

Des économies considérables sont également enregistrées au niveau des indemnités professionnelles, en particulier au niveau des indemnités de grand déplacement. Lors d'une enquête précédente réalisée dans la région Rhône-Alpes à la fin de 1975, nous avions observé que les travailleurs maghrébins du BTP étaient particulièrement lésés (1). Alors que cette indemnité pouvait

(1) Voir *Immigration et force de travail dans le BTP*, Université II de Grenoble, Commissariat général du Plan, CORDES, sept. 1976, p. 117-128.

représenter 75 à 100 % du salaire de base pour les ouvriers français ; dans le cas des Maghrébins, elle pouvait n'atteindre que 50 à 60 %. De plus un nombre important d'entre eux (12,2 %) ne percevaient aucune indemnité pour la raison que leur seul logement en France était l'habitation de chantier. Enfin rappelons, qu'avec l'extension du chômage visant particulièrement les étrangers, la part de main-d'œuvre recrutée localement à proximité du chantier a tendance à s'accroître.

Des économies substantielles sont également réalisées par la quasi-absence d'investissements dans l'amélioration des conditions de travail, d'horaires et d'aménagement des postes de travail, en particulier ceux qui sont généralement occupés par les étrangers. Une exploitation de la variable « étranger » de l'enquête nationale sur les conditions de travail menée par le Ministère du Travail en octobre 1978, révèle notamment que la proportion d'ouvriers algériens travaillant sous « forte contrainte de temps » est plus importante : 19,7 % des Algériens ; 17,4 % des Français. Il en va de même lorsque s'y ajoute la répétitivité du travail (17,2 % et 12,8 %) (11). La pénibilité physique est certainement plus forte pour les travailleurs étrangers, surtout pour les Algériens que pour les nationaux. Pour la plupart des postures pénibles retenues la proportion d'ouvriers algériens est plus importante : « rester longtemps debout » (76,4 % et 65,8 %), « déplacer des charges lourdes » (48,5 % et 34,4 %), « subir des secousses ou vibrations » (19,9 % et 14 %). Les conditions d'hygiène plus pénibles touchent une part supérieure d'étrangers et encore davantage d'Algériens pour la plupart des critères retenus : « température toujours ou souvent très élevée » (36,7 % d'Algériens et 28,5 % de Français) « température souvent très élevée et souvent très basse » (22,3 % et 13,7 %), « température toujours ou souvent très basse » (37,9 % et 22,3 %) « saleté » (60,3 % et 43,1 %) « humidité » (37,3 % et 22,7 %), « courants d'air » (57,7 % et 42,0 %) ... Il en va de même pour le cumul d'au moins deux critères.

Il n'est bien évidemment pas possible d'établir le degré de corrélation entre les mauvaises conditions de travail des Algériens et leur santé, et ceci d'autant plus que leurs conditions générales de vie et de logement ne sont pas plus séduisantes. Cependant manifestement des relations existent. Une enquête récente menée auprès de 1 426 travailleurs de l'industrie (dont 145 étrangers, et parmi ceux-ci 23 Algériens) montre que 78 % d'entr'eux éprouvent un état de fatigue permanent : une moyenne considérable (12). Pour les étrangers ce pourcentage se monte à 77 % et pour les Algériens à 87 %. L'enquête révèle encore que 11,7 % des étrangers (13,0 % des Algériens) dorment moins de 5 heures par 24 heures (7 % pour les nationaux), et 39,2 % moins de 6 heures (39,1 % pour les Algériens et 30,4 % pour les nationaux)... La fatigue n'est peut-être pas une maladie, mais le prélèvement continu sur les forces vitales ou l'impossibilité durable de récupérer est à coup sûr un état intermédiaire hautement pathogène.

(11) C.V. MARIE et X. JANSOLIN, « Les conditions de travail des salariés étrangers », *Travail et Emploi*, n° 9 - 1981, p. 79 et suiv.

(12) Enquête réalisée en 1977-1978 par la Confédération Générale du Travail et l'Université II de Grenoble sous la direction scientifique des professeurs R. BORRELLY et G. de BERNIS.

En tout cas, plusieurs recherches ont montré que le surmenage lié aux mauvaises conditions de logement est notamment un facteur déterminant d'écllosion de certaines tuberculoses (13) et que le risque de devenir tuberculeux est 5 fois plus important pour les Maghrébins que pour les nationaux. On sait par ailleurs que la proportion de logements surpeuplés est la plus forte chez les Maghrébins : environ les 2/3 ; cette proportion atteint un record chez les Algériens : 71,4 % (14).

Les statistiques de la Caisse Nationale d'Assurance-Maladie (CNAM) ne permettent ni d'isoler, ni de bien identifier la nationalité des assurés, en particulier dans le cas des Algériens. Pour le BTP, nous disposons des statistiques de la Caisse Nationale de Prévoyance des Ouvriers (CNPO) sur les indemnités journalières complémentaires d'assurance-maladie allouées aux ouvriers ; statistiques qui comportent un meilleur repérage des nationalités. Pour l'année 1979, nous voyons que 16,4 % des bénéficiaires sont des Algériens alors qu'ils ne représentent que 9 % des ouvriers ; et 57,4 % sont des Français (68 % des ouvriers).

La situation est encore plus contrastée pour les accidents du travail. Selon le CNPO en 1979, 47,8 % seulement des bénéficiaires d'indemnités journalières complémentaires étaient des Français, tandis que 15,6 % étaient des Algériens. De même la rente complémentaire d'invalidité concerne les Algériens dans 12,7 % des cas (les nationaux : 62,7 %).

Lors de notre exploitation des données de la CCPB n° 13, nous avons pu repérer avec plus de précision le nombre d'heures perdues pour accident du travail, par profession et par qualification (tableau VIII). Ainsi, par exemple, cette moyenne est supérieure de plus de 9 heures pour les maçons qualifiés algériens par rapport à leurs homologues français ; de plus de 29 heures dans le cas des peintres qualifiés algériens, c'est-à-dire près de 3 fois de plus...

Le nombre plus important de prestations dont bénéficient les travailleurs algériens correspond naturellement à un risque supérieur de maladie ou d'accident du travail. Cependant il est vraisemblable que le coût moyen de ces prestations par assuré algérien ne soit pas supérieur à la moyenne pour plusieurs raisons : les étrangers rencontrent plus de difficultés administratives pour la reconnaissance et la satisfaction de leurs droits sociaux ; un certain nombre de malades et d'accidentés regagnent leur pays d'origine sans avoir pu régler correctement leurs problèmes de sécurité sociale ; ensuite les indemnités sont calculées à partir d'un certain pourcentage sur le salaire qui est généralement très bas dans le cas des Algériens ; enfin une part importante des ayants-droits qui demeurent au pays d'origine ne perçoivent qu'un montant moyen de prestations très inférieur. Pour l'année 1978, par exemple, on peut estimer que les économies réalisées par le système français d'assurance-maladie se montent à

(13) P. SCHAFFER, G. BURGHARD, M. REMPO, « La tuberculose chez les travailleurs immigrés », XV<sup>e</sup> journées nationales de Médecine du travail (Strasbourg 10-13 mai 1978), *Archives des maladies professionnelles*, janv. fév. 1979, p. 213.

(14) Selon le RP 75 : voir « Données sociales - 1981, INSEE, p. 68.

à environ 900 millions de francs, rien que pour les prestations-maladie versées en Algérie (15).

TABLEAU VIII  
Moyenne annuelle d'heures perdues pour accident du travail  
des ouvriers algériens en maçonnerie et en peinture en 1976  
(Isère, Savoie, Hautes-Alpes)

Professions	Qualifications	Algériens (1)	Français (2)	Différence (2) : (1)
Maçons	Qualifiés	41,1	31,9	- 9,2
	O.S.	38,7	26,7	- 12,0
Peintres	Qualifiés	47,0	17,3	- 29,7
	O.S.	27,3	13,1	- 14,2
Toutes professions	Qualifiés	40,3	26,9	- 13,4
	O.S.	33,4	22,4	- 11,0

Source : CRISS-CCPB n° 13.

Le même type d'estimation peut également être effectué avec plus de précision en ce qui concerne les prestations familiales versées en Algérie, dont il est connu que le montant moyen par enfant d'allocataire immigré en France est considérablement inférieur à celui qui leur serait versé s'ils étaient en France. L'économie réalisée par le système français de prestations familiales se montait en 1980 à plus de 3,7 milliards au moins (16). Il est vrai qu'une amélioration du montant par enfant en Algérie s'est fait sentir en 1981, à la suite des négociations franco-algériennes qui se sont achevées le 1<sup>er</sup> octobre 1980 (revalorisation de l'allocation en 81 et âge limite de versement porté de 15 à 18 ans). Calculées sur 10 ans (1971 à 1980) et transposées en francs constants de 1980, ces économies se montent à plus de 32 milliards de francs. Le seul intérêt d'un tel capital couvre presque le versement de la subvention au Fonds d'Action Sociale au cours de ces dix ans, alors que cet organisme concerne les immigrés de toutes nationalités.

En résumé, l'ensemble des économies réalisées sur le salaire direct et indirect des travailleurs algériens en France, sur leur indemnités professionnelles et leurs conditions de travail sont bien évidemment considérables et demeurent toujours appréciables, et peut être même surtout, en période de crise économique. Des retours trop nombreux de ces travailleurs dans leurs pays

(15) En 1978, environ 500 000 ayants-droits en Algérie n'ont perçu qu'un montant moyen de 200 F, alors qu'en France ce montant moyen se situait aux alentours de 2 000 F par personne à charge d'un salarié du régime général, pour les seules prestations en nature.

(16) Le montant moyen versé en France par enfant d'allocataire du régime général se situait à 5 665 F; pour une moyenne d'enfants par famille de 2,2. Cette moyenne se montait à 3 ,5 pour les familles algériennes, le montant moyen versé en France dépasse 9 000 F. Par ailleurs le nombre d'enfants bénéficiaires en Algérie (dans la limite de 4 enfants par famille) est connu : environ 437 000 et le montant total versé en Algérie est également connu : 221 millions. Voir à ce sujet les statistiques de la CNAF et les résultats de notre recherche pour le compte du Ministère algérien du Travail : « Les travailleurs immigrés algériens en France et le système des prestations familiales », Grenoble, 1974, 32 p.

pourraient les remettre en cause. De plus elles constituent une pression générale à la baisse sur le niveau moyen du prix de la force de travail en France.

#### IV. - L'UN DES REMÈDES À LA CRISE DU TAYLORISME ?

Selon le R P de 1975 plus des deux-tiers (67,2 %) des actifs algériens étaient manœuvres ou ouvriers spécialisés. Selon les enquêtes du Ministère du Travail qui portent sur les salariés du secteur industriel, les OS et les manœuvres représentaient 65,7 % des salariés algériens en octobre 1976 et 56,5 % en octobre 1979. Cette diminution est certainement trop forte : nous savons par ailleurs que le nombre d'ouvriers qualifiés dans le BTP s'est accru ces dernières années sans que cette croissance signifie un réel progrès du savoir-faire dans ce secteur. Il s'agissait plutôt d'un type de réponse (parmi d'autres) aux revendications salariales : augmentation minime de salaire accompagnée d'une promotion illusoire par la progression dans la grille des minimas barémiques (17) ; d'autre part, le licenciement plus fréquent des non-qualifiés, surtout en période de crise, entraîne un sur-nombre moyen d'ouvriers qualifiés. La même enquête du ministère du Travail indique que le pourcentage d'ouvriers qualifiés dans l'ensemble (Français et étrangers) des salariés du BTP était de 52,6 % en octobre 1976, pour monter ensuite à 60,9 % en octobre 1979. Le pourcentage d'ouvriers qualifiés algériens s'est accru de la même manière, davantage également pour ces raisons que par réelle promotion professionnelle.

Cette promotion est difficilement évaluable, notamment parce qu'un apprentissage professionnel « sur le tas » continue à se pratiquer dans la plupart des activités, même si les travailleurs étrangers rencontrent d'énormes barrières dans ce domaine. Au niveau des stages de formation professionnelle des adultes, la part des stagiaires algériens parmi les étrangers fléchit au cours de ces dernières années (40 % en 1974, 24 % en 1980). En valeur absolue également l'année 1980 est la plus mauvaise avec le chiffre dérisoire de 1 280 stagiaires (tableau IX). Sur sept ans (1974-1980) : un peu plus de 15 000 stagiaires. Ce nombre est à mettre en rapport avec une masse d'au moins 200 000 ouvriers algériens non-qualifiés, à laquelle il faudra ajouter une part des clandestins récemment régularisés.

La formation continue pour les ouvriers du BTP est encore moins pratiquée. Selon une étude réalisée par le CEREQ, le BTP occupe en France, en 1974, la dernière place au niveau du taux des stagiaires : 5 % des salariés ; pour les ouvriers et employés qualifiés il est de 3,3 %, et pour les ouvriers et employés non-qualifiés de 2,7 % (18). Notre exploitation des bandes de données

(17) Voir « *Immigration et force de travail dans le BTP* », *op. cit.*, p. 59-61.

(18) *La formation professionnelle continue financée par les entreprises - année 1974*, Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications, n° 17, janv. 1978, p. 169.

TABLEAU IX  
*Stagiaires admis en formation professionnelle des adultes,  
 selon la nationalité (France entière)*

Années	Étrangers (1)	Dont Algériens (2)	Ensemble français et étrangers (3)	Algériens ensemble (2) : (3)	Algé- riens/ étran- gers (2) : (1)	Étran- gers/ ensem- ble (1) : (3)
1974	5 519	2 210	42 097	5,2	40,0	13,1
1975	6 798	2 333	47 347	4,9	34,3	14,4
1976	7 301	2 477	47 477	5,2	33,9	15,4
1977	7 474	2 395	48 134	5,0	32,0	15,5
1978	5 733	1 897	56 727	3,3	33,1	10,1
1979	7 423	2 528	55 828	4,5	34,1	13,3
1980	5 256	1 283	35 318	3,6	24,4	14,9

Source : AFPA.

de la CCPB n° 13 montre que le temps moyen par ouvrier français passée en formation continue en 1976 n'atteint que 3/4 d'heure (0,755); le temps moyen par ouvrier algérien est encore plus faible : une bonne demi-heure par an (0,580). Dans plusieurs professions (plombiers, électriciens...) la formation continue est inexistante (voir tableau X) (19).

Les difficultés de la formation sont rencontrées dès l'enseignement élémentaire, puis se renforcent dans l'enseignement du deuxième degré. Les enfants algériens sont de plus en plus nombreux dans les deux premiers degrés. Dans les établissements publics ils étaient 216 781 pour l'année scolaire 1974-1975; six ans plus tard (1980-1981) ils étaient 270 716, soit 24,9 % de plus (20). Ils ont toujours représenté un peu plus de 30 % des élèves étrangers, alors que la part de la population algérienne ne s'élève qu'à environ 20 % de la population étrangère. Et pourtant les classes d'initiation pour les étrangers dans l'enseignement élémentaire n'ont concerné que 2 369 enfants algériens (1980-1981), soit 1,9 % des élèves algériens en cours élémentaire. De même, dans le second degré, les classes d'adaptation pour les étrangers n'ont touché que 194 Algériens : 0,4 % des élèves algériens du second degré. L'institution ayant du mal à combler son « retard scolaire » par rapport aux possibilités nouvelles de la psycho-pédagogie et de l'interculturalisme, et à s'adapter à la population actuelle des élèves en particulier celle provenant de milieux économiquement défavorisés, dont celle des élèves étrangers, elle préfère orienter un certain nombre de ces derniers vers les voies de l'enfance dite « inadaptée ». Les classes spéciales recevraient 6 578 enfants algériens pour l'année 1980-1981 au niveau de l'enseignement élémentaire, soit 5,2 % des Algériens en cours élé-

(19) A titre indicatif, 1 % du temps annuel de travail par salarié du BTP représenterait au moins 15 heures de formation continue.

(20) S. BOULOT et D. FRADET, « Taxinomie scolaire », *Faire parler les statistiques*, CREDIF, St-Cloud, juin 1982, 120 p.

TABLEAU X  
*Temps moyen annuel (en francs)*  
*consacré à la formation continue des ouvriers du BTP en 1976*  
*(Isère, Savoie, Hautes-Alpes)*

Professions	Etrangers	Algériens	Français
Maçons .....	0,672	0,645	1,314
Plombiers .....	0,000	0,000	0,108
Electriciens .....	0,623	0,000	0,803
Peintres .....	0,087	0,084	0,311

Source : CRISS-CCPB n° 13.

mentaire, (2,6 % des Français en cours élémentaires); au niveau du second degré : 7 944 Algériens, soit 9,2 % (contre 3 % des Français).

Un nombre important d'élèves sont orientés vers l'enseignement professionnel « court » dans le deuxième degré. Mais le pourcentage d'Algériens est bien plus élevé que celui des Français : 31,5 % des Algériens du deuxième degré (24 672 élèves) et 18,7 % des Français (696 308 élèves).

Finalement, à la sortie de leur scolarité, rares sont les jeunes Algériens qui maîtrisent un savoir-faire technologique de bon niveau. Ainsi, ce ne sont pas seulement la majorité des immigrés adultes qui renforcent les masses de travailleurs non-qualifiés en France, mais également les immigrés jeunes de même que les jeunes Algériens nés en France.

Les perspectives de réinsertion (21) dans le pays d'origine, même pour les travailleurs qualifiés ont toujours été problématiques (crise du logement, niveau de salaire, évolution socio-culturelle...). Mais en France également, le contexte socio-culturel, éducatif, scolaire ne favorise pas davantage la réinsertion au pays. Non seulement le niveau de qualification est faible à la sortie du système scolaire, mais la plupart des enfants algériens n'apprennent pas l'arabe. L'étude de l'arabe progresse très lentement : elle concernait 0,05 % (2 253 élèves) des élèves maghrébins du second cycle pour l'année 1975-1976, puis 0,14 % (6 455) pour l'année 1980-1981. Le nombre de ceux qui étudient l'arabe comme première langue « étrangère » est encore plus dérisoire : 3 515 en 1981 (2<sup>e</sup> langue : 2 625 ; 3<sup>e</sup> langue : 315).

Un effort particulier doit cependant être mis en évidence au niveau de la « formation-retour », spécialement à l'égard des immigrés algériens (voir tableau XI). L'accord franco-algérien du 18 septembre 1980 confirmait cet effort. Puis une circulaire du 3 mars 1982 précise de nouvelles perspectives : « au lieu d'une politique systématique d'incitation au retour, une aide à la réinsertion dans le respect absolu de la liberté des intéressés » (22). La durée et le contenu de la formation sont établis en coopération entre les deux pays, compte tenu des besoins prioritaires de l'économie algérienne; les frais de la formation sont

(21) « Les problèmes de la réinsertion », Etude du cas des travailleurs algériens, Communication présentée au Centre Thomas MORE. L'Arbresle, décembre 1975, 10 p.

(22) H. LE MASNE, *Le retour des émigrés algériens*, OPU-CIEM, 1982, p. 32.

TABLEAU XI  
*Stagiaires algériens en « formation-retour »*

Années	Stagiaires algériens	Stagiaires étrangers
1975	28	28
1976	27	96
1977	201	219
1978	312	366
1979	761	888
1980	871	942

Source : Caisse Centrale de Coopération économique.

à la charge de la partie française (environ 53 000 F par stagiaire en 1980). Malgré tout, jusqu'à 1980, en six ans ces stages de « formation-retour » n'ont touché que 2 200 Algériens, dont certains sont ensuite revenus en France, déçus des conditions de vie et de travail (23).

De toute manière, la grande majorité des Algériens et des Algériennes de tous âges qui se présentent aujourd'hui sur le marché du travail en France n'ont pas eu l'occasion d'acquérir la maîtrise d'un savoir-faire professionnel. Cette situation est particulièrement dramatique pour les jeunes (24) surtout en période de crise : 60 % des jeunes Algériens entre 17 et 25 ans seraient chercheurs d'emploi (25). Il faudra voir combien d'Algériens bénéficieront effectivement du plan d'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 18 ans.

Des recherches approfondies, par secteur d'activité, seraient naturellement nécessaires pour expliquer le maintien en France d'une main-d'œuvre étrangère nombreuse non qualifiée, malgré l'étendue de la crise de l'emploi. A partir de recherches menées dans les secteurs du Bâtiment et des Travaux publics, puis des Services de nettoyage et d'assainissement (26) (au moins un demi-million de salariés étrangers, soit environ un tiers des salariés étrangers en France) une hypothèse s'impose : au cours de ces dernières années, l'extériorisation de l'emploi et l'extension de la parcellisation des tâches d'exécution qui permettent une gestion plus souple de la force de travail, un contrôle accru de l'intensification du travail et une pression salariale constante, ont été rendues plus aisées grâce à l'emploi massif de travailleurs étrangers non-qualifiés et substituables entr'eux, et d'autant plus substituables qu'ils étaient non-qualifiés. Ces caractéristiques permettent la pression du réservoir national de main-d'œuvre étrangère, et à travers lui la pression du réservoir quasi inépuisable de

(23) *Idem*, p. 176.

(24) Selon le RP 75, les jeunes Algériens de moins de 17 ans étaient 263 055, ceux de 17 à 24 ans : 60 540, soit 323 595 en tout. Selon les évaluations de K. TRAN, les Algériens de 0 à 26 ans devaient être 434 843 au 1<sup>er</sup> janvier 1980 [cf. *L'insertion des jeunes d'origine étrangère dans la société française*, Documentation française, mai 1982, p.91].

(25) *La semaine de l'émigration*, n° 5, 16 sept. 1982, p. 15.

(26) *Les travailleurs étrangers dans les Services de nettoyage et d'assainissement*, Université II de Grenoble, CORDES, Commissariat général du Plan, mai 1980, 92 p. Pour les BTP voir les rapports CORDES, 1976, DGRST-1978, et un rapport pour le compte du ministère du Logement et de l'Urbanisme à paraître en 1983.

main-d'œuvre des pays économiquement moins développés. Des études ont analysé la crise actuelle du Taylorisme, qui prend sa source dans la demande croissante de produits diversifiés (moins standardisés), la multiplication extraordinaire des malfaçons, l'absentéisme et la désaffection croissante de la main-d'œuvre pour le travail manuel parcellisé... Des révisions déchirantes auraient sans doute été nécessaires sans la présence d'une main-d'œuvre non qualifiée suffisamment abondante grâce à l'appoint décisif de travailleurs étrangers.

Des générations de technologies (y compris robotique et ateliers flexibles) ont été conçues et produites en fonction du Taylorisme et des possibilités de recours à une main-d'œuvre non-qualifiée. Avec l'internationalisation du capital et le déploiement des structures productives, certaines technologies doivent devenir « exportables », notamment dans les pays moins développés. Dans certains cas (construction d'autoroutes, d'automobiles...) les ouvriers étrangers non-qualifiés ont pu objectivement servir de « banc d'essai » pour promouvoir une certaine conception de la productivité et l'internationalisation de ces technologies. Notamment pour la poursuite de ces expérimentations en France, il peut paraître intéressant d'y maintenir un certain volume de main-d'œuvre étrangère non-qualifiée.

## V. - UNE FONCTION DE RÉGULATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Lorsque le Groupe d'études sur les problèmes démographiques rédigeait son rapport (février 1970) pour le VI<sup>e</sup> Plan et préconisait l'application pour la France d'une « politique mixte d'immigration » (27) conciliant les avantages d'une politique de peuplement et ceux d'une politique de main-d'œuvre, l'immigration maghrébine était manifestement considérée comme devant répondre aux besoins immédiats de main-d'œuvre de l'économie française, principalement aux « besoins » d'une main-d'œuvre mobile au niveau professionnel et géographique (mobilité géographique sur le plan national et également possibilités de retour au pays d'origine). Dans cette optique, le regroupement familial a toujours été plus facile pour les immigrés latins que pour les Maghrébins. L'immigration active maghrébine était devenue principalement une « migration tournante », c'est-à-dire composée surtout d'actifs ayant conservé des liens familiaux avec le pays d'origine, pratiquant des séjours répétés en France, avec l'intention de rentrer au pays dès que possible, les migrants revenus étant remplacés par de nouveaux candidats à l'émigration (28). Cette caractéristique concernait surtout l'immigration algérienne dans la mesure où les autorités algériennes accordaient une nette priorité aux candidats à l'émigration mariés et pères de famille, dans l'espoir de faciliter ensuite leur retour.

(27) Voir E. CHOURAQUI, *La politique mixte d'immigration en France*, Faculté des Sciences Economiques d'Aix-en-Provence, mars 1973, 242 p.

(28) Voir L. TALHA, « La théorie du dualisme du marché du travail et la question de la main-d'œuvre étrangère », *Cahiers de Sociologie du Sud-Est*, n° 13-14, 1977, p. 71-103.

Les dispositions prises en Algérie en septembre 1973 puis en France en juillet 1974 ont naturellement eu pour effet de freiner la rotation de la main-d'œuvre immigrée algérienne : flux d'entrées en principe arrêtés, flux de sorties sans doute ralentis. « ... la décision d'arrêter les flux peut contribuer à la stabilisation des effectifs, voire même à leur augmentation, dans la mesure où elle influence les comportements des principaux acteurs : l'employeur qui hésiterait à renvoyer chez lui un travailleur étranger qu'il ne pourra plus « récupérer » si le besoin s'en faisait sentir; et le travailleur lui-même, qui hésitera à rentrer chez lui en attendant de voir venir, craignant à juste titre que son retour ne devienne définitif » (29).

En effet, plusieurs indicateurs permettent de penser que nous assistons à un certain freinage des migrations tournantes, à une certaine stabilisation de la communauté algérienne en France. Le tableau II (p. 5) indiquait déjà une tendance croissante au regroupement familial : en 1973 2 238 familles de plus se trouvaient regroupées; en 1981, 3 142. Entre la fin de 1975 et celle de 1981, on dénombre 15 658 familles regroupées supplémentaires. Par ailleurs le nombre de familles algériennes avec enfants en France a sans doute augmenté, passant d'environ 66 000 en 1975 à 82 000 en 1981. Autre indicateur témoinnant de la même tendance : la croissance du nombre de naturalisations : voir tableau III (p. 5). Enfin le tableau XII montre l'augmentation du nombre de mariages mixtes, qui est également significative d'une certaine probabilité de non-retour au pays.

TABLEAU XII  
*Mariages mixtes des Algériens en France*

Années	Nombre d'époux français ayant épousé une Algérienne	Nombre d'épouses françaises ayant épousé un Algérien	Ensemble des mariages mixtes des Algériens	Ensemble des mariages mixtes des Etrangers
1975	408	1 329	1 737	20 610
1976	422	1 217	1 639	20 148
1977	575	1 441	2 016	20 779
1978	647	1 529	2 176	20 565
1979	851	1 634	2 485	20 270
1980	943	1 553	2 496	20 615

Source : INSEE.

Pouvons-nous en conclure pour autant que le mécanisme des migrations tournantes est en train de se bloquer; que la communauté algérienne de France est pratiquement coupée de son pays d'origine; ou même que la communauté algérienne est devenue une minorité ethnique de France? Les données disponibles ne semblent pas permettre de tirer de telles conclusions. D'abord, les indicateurs que nous venons de citer, suggèrent certes une tendance assez

(29) « Migrations - Etudes », n° 19, Ministère du Travail, DPM, p. 4.

nette ; mais celle-ci demeure relativement faible. Le nombre de mariages mixtes et de naturalisations apparaît minime dans l'ensemble ; de plus, ces marques d'intégration sont souvent liées à une certaine promotion professionnelle et sociale, ainsi que le note une étude du CREDOC (30). Quant aux familles algériennes avec enfants en France, elles ne représentent en 1981 que 38 % environ de l'ensemble des familles algériennes avec enfants (France et Algérie) concernées par l'immigration. On peut estimer qu'au moins 135 000 Algériens en France ont des enfants au pays d'origine. En tout cas, en 1981, selon les statistiques de la CNAF, 116 874 allocataires algériens en France ont pu faire bénéficier leur famille d'allocations familiales en Algérie, pour un montant global de près de 400 millions de francs français.

Il est clair que les relations avec le pays d'origine ne sont pas interrompues. A ceux qui ont des enfants en Algérie, il faudrait ajouter les célibataires, les mariés sans enfants, qui ont des parents en Algérie. Aux allocations familiales il faudrait ajouter l'ensemble des autres prestations sociales (1 132 milliards en 1979). Les transferts d'économies ont constamment diminué depuis 1976 (plus d'un milliard) pour ne plus atteindre que 97 millions en 1980 ; mais il est de notoriété publique que les transferts clandestins qui sont plus avantageux ont considérablement augmenté.

De la même manière, une réflexion sur les statistiques des mouvements trans-frontières des migrants algériens entre la France et l'Algérie (tableau XIII) conduit à un certain nombre d'hypothèses et donne à penser que, loin de s'être atténuées, les relations avec le pays d'origine se sont plutôt amplifiées.

Certes les entrées de primo-immigrants (porteurs de cartes ONAMO) se sont arrêtées en 1974, et durant 6 ans, malgré l'immigration familiale, le solde des entrées-sorties des porteurs de certificat de résidence est négatif, surtout en 1976. Cependant, en dépit d'un contrôle renforcé aux frontières, l'amplitude du mouvement ne fait que croître au cours de ces 12 dernières années. Les entrées de « résidents » qui se montaient à près de 250 000 en 1970 ont augmenté de 160 % (+ 400 000) pour atteindre près de 650 000 en 1981, alors que la population algérienne en France s'était stabilisée depuis 10 ans autour de 800 000 personnes. Le nombre de départs en congé, de voyages de groupes, de voyages familiaux a vraisemblablement augmenté ; il est probable également que les tentatives avortées de réinsertion au pays se soient multipliées.

Un examen plus attentif de ce que recouvrent les soldes négatifs de « résidents » algériens, révèle que le solde concernant le nombre d'hommes de plus de 16 ans redevient positif depuis 1977 (c'est-à-dire plus d'entrées en France : en 1977 + 6 257, en 1978 + 9 589,...) tandis que les retours au pays de femmes et d'enfants sont d'autant plus importants (31). Il est probable que dès 1977 d'anciens émigrés ont décidé de revenir en France et qu'un certain nombre d'autres anciens émigrés ont transmis leurs papiers à de nouveaux

(30) A. JOBERT, M. TALLARD et M.F. VALETAS, « L'insertion des naturalisés dans la société française », CREDOC, 1977.

(31) Certains jeunes Algériens nés en France obtiennent une carte de résident, mais leur nombre relativement constant (en légère croissance) ne peut expliquer de telles variations des soldes.

TABLEAU XIII  
Mouvements migratoires entre la France et l'Algérie

Années	Algériens porteurs de certificat de résidence			Porteurs de cartes ONAMO : entrées en France	Algériens porteurs de passeport		
	Entrées en France	Sorties	Soldes		Entrées en France	Sorties	Soldes
1970.....	248 870	242 981	+ 5 889	+ 38 542	65 118	48 437	+ 16 681
1971.....	306 269	317 187	- 10 918	+ 41 373	61 674	55 289	+ 6 385
1972.....	307 053	311 968	- 4 915	+ 21 599	80 494	73 404	+ 7 090
1973.....	349 125	346 711	+ 2 414	+ 21 392	100 499	88 103	+ 12 396
1974.....	428 441	421 540	+ 6 901		121 447	120 277	+ 1 170
1975.....	453 756	457 731	- 3 975		138 702	138 255	+ 447
1976.....	462 922	493 192	- 30 270		146 889	153 665	- 6 776
1977.....	533 921	549 607	- 15 686		241 986	224 823	+ 17 163
1978.....	533 137	563 747	- 30 610		269 038	255 796	+ 13 242
1979.....	546 239	551 863	- 5 624		424 005	361 510	+ 62 495
1980.....	582 022	596 710	- 14 688		600 258	502 169	+ 98 089
1981.....	645 000	602 000	+ 43 000		686 000	630 000	+ 56 000

Source : Ministère de l'Intérieur.

\* Pour l'année 1981, les données ne couvraient que onze mois (janvier à novembre) : nous y avons ajouté une estimation pour décembre, sur la base du mois de décembre précédent.

primo-immigrants : ceci constituerait l'amorce d'une nouvelle migration tour-nante. Celle-ci est encore plus vraisemblable en 1981, année en cours de laquelle le solde global des « résidents » redevient positif, au point d'effacer pratiquement le solde négatif des quatre années précédentes (+ 43 000, c'est-à-dire bien au-delà de ce que pouvait représenter la seule immigration familiale, soit 7 166 personnes). Le trafic de cartes deviendra sans doute impossible depuis qu'un nouveau système de fabrication des titres de séjours délivrés aux étrangers et un fichier informatisé ont été mis en place au Ministère de l'Intérieur (décret n° 82-821 du 27 septembre 1982 - JO du 30 septembre p. 2910 (32)). Remarquons enfin que dans ce solde positif ne figure pas de clandestins algériens régularisés, puisque le comptage de ceux-ci est entièrement reporté sur 1982.

En tout cas, au-delà des explications possibles, deux conclusions sont incontestables : le solde des mouvements de résidents redevient nettement positif en 1981 après 6 années au cours desquelles il était négatif ; par ailleurs, l'amplitude du mouvement est croissante.

Parmi les porteurs de passeport se trouvent des touristes, des commerçants, des étudiants, des fonctionnaires, des diplomates et des membres (non résidents) de familles de travailleurs immigrés. Là aussi, l'augmentation de l'amplitude est encore plus importante. Les entrées qui se montaient à 65 118

(32) Décret s'inspirant du projet de M. BONNET, qui souleva en 1980 de nombreuses protestations.

en 1970 sont multipliées par plus de 10 en 1981 : 686 000. Ensuite les soldes sont hautement positifs, surtout depuis 1979 (+ 62 500 ; en 1980, + 98 000 ; en 1981 + 56 000).

L'ampleur du mouvement peut trouver plusieurs explications conjointes : une libéralisation du mouvement des touristes depuis 1979, une intensification des échanges commerciaux et culturels et de l'activité diplomatique... Quant aux soldes positifs, l'arrivée d'étudiants intervient faiblement. Les étudiants algériens étaient 4 909 pour l'année 74-75 ; ils étaient 9 526 durant l'année 80-81. De plus une bonne partie d'entr'eux ont un titre de résident.

L'arrivée des familles dans le but de résider désormais en France est également à prendre en compte. Dans 99 % des cas leur situation est régularisée, et concerne moins de 8 000 personnes.

Enfin, nous savons maintenant avec certitude qu'une immigration algérienne clandestine s'est développée au cours de ces dernières années. Elle s'est sans doute quelque peu accentuée en 1981, avec la parution de la circulaire du 11 août annonçant une opération de régularisation exceptionnelle.

En tout cas, sur 149 707 demandes de régularisations déposées, 126 096 décisions favorables ont été prises à la date du 12 octobre 1982, en ce qui concerne les clandestins algériens sur 17 862 demandes déposées, 13 787 décisions sont favorables (33).

Sans connaître la ventilation de ces données par nationalité, il faut noter la structure très jeune de cette immigration clandestine : plus de 80 % des régularisés ont moins de 32 ans, 17 % moins de 22 ans. Ensuite leur entrée en France est généralement récente : pour 87,6 % des clandestins, la date d'entrée se situe après 1975. Enfin, 68,4 % des régularisés sont venus en France avec un passeport de tourisme, 4,9 % sans passeport ; 6,2 % sont d'anciens étudiants ; 5,7 %, d'anciens saisonniers ; 5,6 % avaient de faux-papiers... (34). Il apparaît donc certain que parmi les porteurs de passeport entrant en France au cours de ces dernières années se trouvaient une partie importante des clandestins algériens. Et ces nouvelles entrées, apportent une indication sur la pression à l'émigration qui existe en Algérie, et sur une certaine reprise des migrations tournantes.

Et comment s'en étonner lorsque nous voyons à quel point une part de l'immigration algérienne exerce une fonction de régulation du marché du travail en France, cette fonction étant probablement si importante parce qu'une partie des effets de régulation sont reportés sur les pays d'origine. La mobilité professionnelle et géographique des travailleurs algériens en France a sans doute l'ampleur qu'on lui connaît notamment parce qu'elle peut partiellement s'exercer au-delà de nos frontières. La rotation interne est d'autant plus importante qu'existe la possibilité de la rotation externe.

(33) Chiffres communiqués lors d'une conférence de presse du Secrétaire d'Etat à l'Immigration, M. Fr. AUTAIN.

(34) Source : Ministère du travail, SES Cellule « travailleurs immigrés ». (Ces pourcentages ne prennent pas encore en compte les Algériens).

Nous avons analysé ailleurs les fonctions économiques de régulation du marché du travail que peut exercer l'immigration en général, vis-à-vis de la crise, de la restructuration de l'appareil productif, de la précarisation de l'emploi, des variations conjoncturelles... (35). Ces fonctions prennent leur racine dans le fait que pour des raisons économiques et idéologiques le licenciement d'un travailleur étranger est souvent plus aisé. En tout cas, depuis 1971, la part des demandeurs d'emploi étrangers (toutes nationalités) est constamment supérieure à la part des étrangers dans la population active. Alors que selon les recensements de population de 1968 et de 1975, les étrangers représentaient respectivement 6,2 % et 7,3 % de la population active totale, la part des demandeurs d'emploi étrangers parmi les demandeurs d'emploi est de 9,1 % en 1971, puis de 11 % en 1981 (voir tableau XIV). Quant à la part des Algériens (de loin la plus importante) parmi les demandeurs d'emploi étrangers, celle-ci est constamment très supérieure (38,8 % en 1971, 32,1 en 1981) à celle qu'ils représentent dans la population active étrangère (20,1 % selon le R P 68; 20,9 % selon le R P 75). En valeur absolue leur nombre augmente sans cesse, passant de 8 001 en 1970 à 71 024 en 1981. Alors que le nombre de demandeurs d'emplois français a été multiplié par 7,1 entre 1970 et 1981, pour les Algériens, ce multiplicateur atteint 8,9. Il est vrai que les ouvriers, plus représentés parmi les actifs étrangers, sont davantage touchés par le chômage; mais malgré cela, à activité ou qualification donnée, le chômage les a plus fortement touchés (36).

TABLEAU XIV  
Nombre de demandeurs d'emploi algériens en France

Années	Demandeurs d'emploi algériens	Part des Algériens parmi les demandeurs d'emploi étrangers	Part des étrangers parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi
Sept. 1970..	8 001	39,3	7,5
Sept. 1971..	12 003	38,8	9,1
Sept. 1972..	12 377	37,3	8,6
Sept. 1973..	11 694	34,6	8,1
4 <sup>e</sup> trim. :			
1974....	22 881	33,8	9,3
1975....	35 642	34,7	10,5
1976....	31,769	33,2	9,2
1977....	40 599	35,1	10,1
1978....	46 501	34,9	10,0
1979....	46 697	34,2	9,2
1980....	53 302	32,5	10,0
1981....	71 024	32,1	11,0

Source : Ministère du Travail.

(35) Voir *Crise et migration internationales - Propositions de recherches économiques*, Rapport CORDES, Commissariat général du Plan, avril 1980, 88 p.

(36) Th. LACROIX, *Deux millions de chômeurs en 1981*, Statistiques du travail, Supplément n° 95, 1982, p. 30.

Dans un secteur à forte concentration d'étrangers tel que le BTP, les étrangers sont encore davantage victimes de la crise, particulièrement les Algériens. Entre 1974 et 1981, le BTP a perdu 194 762 emplois : 149 347, c'est-à-dire plus des trois quarts (76,7 %), étaient occupés par des étrangers ; 53 271 (27,3 %) étaient occupés par des Algériens (ils étaient 8 % des salariés du BTP en 1974 et 6 % en 1981 (37).

Le nombre recensé de demandeurs d'emplois est inférieur à la réalité en général ; ceci est encore plus vrai dans le cas des étrangers qui redoutent d'être repérés « sans emploi ». De plus un certain nombre de chômeurs retournent au pays d'origine. Parmi les seuls travailleurs ayant bénéficié de l'« aide au retour », 22,3 % étaient chômeurs. Une étude plus détaillée sur le bilan de l'« aide aux retours » à la fin de 1978, montre que parmi les Algériens ayant déposé un dossier 76,2 % étaient chômeurs (38).

Outre que le retour de chômeurs au pays contribue à la régulation du marché du travail dans le pays récepteur, il constitue en même temps pour ce dernier une économie en prestations sociales, le risque « chômage » étant pour partie reporté sur le pays d'origine.

En même temps à l'intérieur de la crise se présentent des variations conjoncturelles tandis que s'opère un certain redéploiement de la main-d'œuvre à travers les secteurs d'activité en fonction de la politique économique. Malgré une tendance lourde à la dépression, ces deux facteurs peuvent occasionner des pénuries ponctuelles de main-d'œuvre qui sont d'autant plus difficiles à combler que la stratification du marché du travail est plus intense. Cette situation s'est présentée récemment à la fin de 1979 et en 1980 dans la plupart des pays européens importateurs de main-d'œuvre pour lesquels des statistiques étaient disponibles : Suède, Autriche et surtout Suisse et RFA. Partiellement grâce à l'augmentation des flux d'entrée de primo-immigrants, après avoir baissé, la population active étrangère de ces pays s'est accrue à nouveau de manière sensible : plus de 6,2 %, soit 181 400 actifs de plus pour ces 4 pays pour la seule année 1980 par rapport à 1979 (39).

Pour la France, nous avons pu voir grâce aux enquêtes de 1976 et de 1979 du ministre du Travail que malgré la crise globale, l'emploi étranger avait pu s'accroître dans certains secteurs. De même les statistiques de l'ONI sur les flux d'entrées de primo-immigrants montrent que les grands secteurs de première embauche varient peu : le Commerce, les Industries mécaniques et électriques, le BTP, le Textile-Habillement-Cuir, l'Hygiène et Services domestiques, l'Agriculture... Il est frappant de constater que les grands secteurs d'activité dans lesquels se trouvaient les clandestins actuellement régularisés sont sensiblement les mêmes : 30 % étaient dans le BTP, 11,8 % dans l'Hôtellerie-Restauration, 10,7 % dans l'Agriculture, 10,3 % dans les Service domestiques,

(37) Source : CNS.

(38) A. LEBON, « L'aide au retour des travailleurs étrangers », *Economie et Statistiques*, n° 113, 1979, p. 40-41.

(39) *Les migrations internationales en Europe, Congrès international des économistes de langue française*, Florence, mai 1982, p. 19.

9,5 % dans le Commerce, 7,8 % dans le Textile-Habillement-Cuir, 4,6 % dans le Nettoyage... Tout se passe comme si les flux d'entrées officiels n'avaient pas suffi à la demande de main-d'œuvre de ces secteurs, ayant sans doute épuisé les possibilités de recours aux demandeurs d'emploi. Pour les Algériens, nous avons vu qu'en principe les entrées nouvelles étaient impossibles. En réalité, de nouveaux travailleurs algériens ont pu s'introduire de diverses manières : faux papiers, par le biais du regroupement familial (jeunes et conjoints), par l'immigration clandestine. La mobilité interne de la main-d'œuvre étrangère, algérienne comprise, a dû être complétée par une mobilité externe (retours-entrées). Même si la stabilisation de la population étrangère s'est accentuée, les migrations tournantes ne donnent pas l'impression de s'être éteintes. Mais naturellement pour que cette mobilité soit complètement utile à la régulation du marché du travail, il est indispensable que le pays récepteur dispose d'une masse de travailleurs étrangers suffisamment importante pour tantôt s'en débarrasser, tantôt y recourir à nouveau.

En résumé, la politique d'encouragement aux retours massifs n'a obtenu des résultats médiocres que parce que les employeurs français n'ont pas intérêt actuellement à se passer du rôle économique décisif que joue la main-d'œuvre étrangère (surtout la main-d'œuvre algérienne) à savoir principalement une pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail, une aide à la poursuite de la division technique et sociale du travail, et une régulation du marché du travail, particulièrement en période de crise et de redéploiement des structures productives ; période qui n'ignore pas, dans le même temps, les variations conjoncturelles et saisonnières.

Cette analyse devrait être complétée par une réflexion sur l'évolution socio-économique du pays de départ, en l'occurrence l'Algérie, qui pèse également d'un poids décisif dans l'ajustement des flux de main-d'œuvre (algérienne et française) et dans les négociations bilatérales globales qui incluent la prise en considération de ces problèmes.

Raphaël-Emmanuel VERHAEREN \*

\* CNRS-CRISS, Université des Sciences Sociales de Grenoble.